

CHAPITRE 3

Justification du projet

3 JUSTIFICATION DU PROJET

Ce chapitre présente les éléments de contexte et les facteurs justifiant le projet de développement du CVER présenté par la société Intersan Inc. à Sainte-Sophie. Il présente le bien-fondé du projet de développement en prenant en considération les territoires desservis par Intersan, la diminution rapide de la capacité d'élimination sur ce territoire, ainsi que les efforts de réduction actuels et prévisibles, compte tenu de l'application de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Les prochaines sections identifient d'abord le marché visé par Intersan pour son projet d'agrandissement; puis, après avoir fait état de la situation actuelle de la gestion des matières résiduelles et des services d'enfouissement actuellement disponibles sur le territoire, les prévisions des besoins futurs pour ces services sont présentées pour l'horizon 2012. Enfin, l'approche proposée par Intersan pour poursuivre ses activités au site de Sainte-Sophie est expliquée.

Il est à signaler que les MRC du territoire visé, dont la MRC de La Rivière-du-Nord, ainsi que la Communauté Métropolitaine de Montréal, ont entrepris la préparation de leur plan de gestion des matières résiduelles. L'adoption de ces plans de gestion est prévue d'ici la fin de 2003.

Intersan entend appuyer les efforts de la MRC de La Rivière-du-Nord pour atteindre les objectifs de la politique. Les orientations préliminaires du plan de gestion de la MRC ont été adoptées en août 2002; le concept de CVER mis de l'avant par Intersan s'appuie sur ces orientations pour proposer des services complémentaires aux services d'élimination.

3.1 Délimitation du marché

Le marché visé par le projet d'Intersan à Sainte-Sophie correspond au territoire de la grande région de Montréal et de ses régions limitrophes, soit les Laurentides, Lanaudière, la Montérégie et l'Outaouais.

La population du marché visé, présentée par région au tableau 3.1, s'élevait en 2001 à 4 594 095 habitants.

Tableau 3.1 Population actuelle du marché visé (2001)

TERRITOIRE	POPULATION 2001 ¹	% de la population du marché visé
Montréal	1 812 700	39,5%
Laval	343 005	7,5%
Laurentides	461 003	10,0%
Lanaudière	388 495	8,5%
Montérégie	1 273 346	27,7%
Outaouais	315 546	6,9%
Total du marché visé	4 594 095	100%
Province de Québec	7 237 479	-

¹ Données du recensement de 2001-Statistique Canada

Les prévisions d'augmentation de la population jusqu'en 2012 sont présentées au tableau 3.2. Ces prévisions d'augmentation sont basées sur les indices de croissance fournis par l'Institut de la Statistique du Québec pour chaque MRC par tranche de cinq ans, indice qui est rapporté sur une base annuelle et appliqué aux données actuelles de population. Les données détaillées par année et par MRC apparaissent à l'annexe F. On constate que, de 2001 à 2012, la population du marché visé passera de 4 594 000 à 4 832 300 personnes, soit une croissance de 5,3%.

Il est à noter que, dans certaines régions du marché visé, Intersan a une présence relativement peu importante, comme par exemple, en Outaouais ou dans Lanaudière. Ces territoires sont également desservis par d'autres lieux d'enfouissement actifs dans la région de Montréal, notamment celui d'Argenteuil-Deux-Montagnes et ceux de Lachenaie et de Sainte-Geneviève de Berthier, qui arrivent également bientôt à pleine capacité. Pour cette raison, le territoire du marché visé est considéré dans son ensemble.

3.2 Situation actuelle de la gestion des matières résiduelles

L'estimation des besoins futurs d'élimination dans le marché visé repose d'abord sur l'évaluation des quantités actuellement éliminées. Avant de traiter de la gestion des matières résiduelles dans le marché visé, les données sur l'ensemble du Québec sont d'abord examinées. Puis, les activités d'Intersan dans la région sont décrites.

La Société québécoise de récupération et de recyclage (ci-après Recyc-Québec) publie à tous les deux ans un bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec. Les données du dernier bilan disponible (2000) ont été utilisées pour établir ce portrait de la situation.

3.2.1 Gestion d'ensemble des matières résiduelles

3.2.1.1 Situation actuelle au Québec

En s'appuyant sur les bilans annuels publiés périodiquement par Recyc-Québec, il est possible de visualiser l'évolution de la gestion des matières résiduelles au Québec depuis la première politique adoptée en 1988 (tableau 3.3).

**Tableau 3.2 Évolution de la population du marché visé
(2001-2012)**

TERRITOIRE	POPULATION 2001 ¹	Population estimée ²				
		2004	2006	2008	2010	2012
Montréal	1 812 700	1 831 300	1 843 700	1 854 100	1 864 500	1 874 900
Laval	343 005	349 000	353 100	356 500	359 900	363 000
Laurentides	461 003	475 300	485 200	494 300	503 600	512 700
Lanaudière	388 495	397 100	403 000	407 900	412 800	417 400
Montérégie	1 273 346	1 289 500	1 300 600	1 309 100	1 317 700	1 325 200
Outaouais	315 546	322 500	327 200	331 300	335 300	339 200
Total	4 594 095	4 664 700	4 712 800	4 753 100	4 793 900	4 832 300
% augmentation prévue de la population (2001 à 2012) :					5,3%	

¹ Données du recensement de 2001-Statistique Canada

² Basé sur les prévisions de l'Institut de la Statistique du Québec

**Tableau 3.3 Évolution de la gestion des matières résiduelles
selon Recyc-Québec, 1988 à 2000**

	1988	1992	1994	1996	1998	2000
Destination (tonnes)						
Récupération	1 258 000	1 598 000	1 994 000	3 006 000	3 373 000	3 836 000
Élimination	5 744 000	5 513 000	5 189 000	5 491 000	5 705 000	7 056 000
Génération (tonnes)	7 002 000	7 111 000	7 183 000	8 497 000	9 078 000	10 892 000
Taux de récupération	18%	22%	28%	35%	37%	35%
Population	6 860 400	7 150 700	7 275 000	7 208 884	7 334 094	7 372 448
Destination par personne (tonne/personne/année)						
Récupération	0,18	0,22	0,27	0,42	0,46	0,52
Élimination	0,84	0,77	0,71	0,76	0,78	0,96
Génération par personne	1,02	0,99	0,99	1,18	1,24	1,48

Source : Recyc-Québec. Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Ce tableau montre une progression presque constante du taux de génération de matières résiduelles entre 1988 et 2000, celui-ci passant de 1,02 t/pers./an à 1,48 t/pers./an. En parallèle, le taux de récupération a doublé au cours de la période pour plus ou moins plafonner depuis 1996. Cet état de fait influe directement sur les besoins d'élimination qui malgré une relative stabilité entre 1988 et 1998 semblent avoir progressé significativement (9,5 % par année) au cours de la période 1998-2000. La figure 3.1 montre la destination des matières pour la seule année 2000.

Le tableau 3.4 fournit un bilan, établi d'après les données de Recyc-Québec, des quantités de résidus éliminés au Québec entre 1992 et 2000 selon les types de lieux d'élimination. Ces données révèlent que malgré les efforts consentis au titre de la récupération et de la valorisation, les besoins d'élimination n'ont cessé de croître depuis 1992 et d'une manière plus marquée entre 1998 et 2000 (10,9% par année par personne).

Quelques indications peuvent être tirées de ces données sur l'évolution des diverses destinations des matières résiduelles en regard de l'évolution de la population durant la même période :

Population (2000)	7 372 448 personnes
Taux d'augmentation 1998-2000 ¹	0,26 % par année
Taux d'augmentation 1988-2000 ²	0,60 % par année
 Production	
Matières générées (2000)	10 892 000 t
Matières générées par personne	1,48 tonne par année
Taux d'augmentation 1998-2000	9,25 % par année
Taux d'augmentation 1988-2000	3,15 % par année

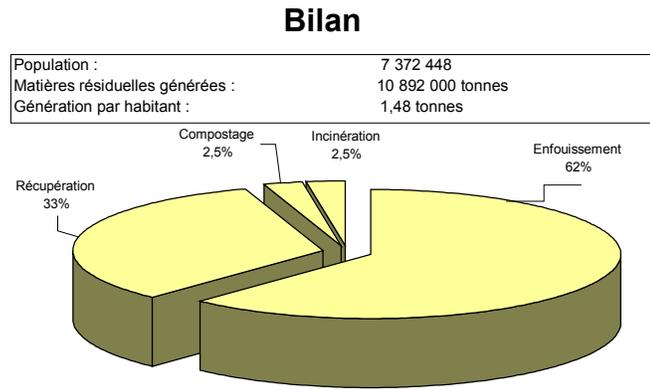
¹ Le taux d'augmentation 1998-2000 représente le pourcentage d'augmentation annuelle moyenne de quantité ou de la population sur la période de 2 ans. Par exemple, le taux d'augmentation de la population 1998-2000 provient du calcul suivant:

$$(7\,372\,448 \div 7\,334\,094)^{1/2} - 1 = 0,26\% \text{ par année}$$

² Le taux d'augmentation 1988-2000 représente le pourcentage d'augmentation annuelle moyenne de quantité ou de la population sur la période de 12 ans. Par exemple, le taux d'augmentation de la population 1988-2000 provient du calcul suivant:

$$(7\,372\,448 \div 6\,860\,400)^{1/12} - 1 = 0,60\% \text{ par année}$$

Figure 3.1 Destination des matières résiduelles



(Recyc-Québec, 2000)

**Tableau 3.4 Bilan des quantités de matières éliminées au Québec
(Recyc-Québec, 1992 à 2000, tonnes)**

Types de lieux d'élimination	1992		1994		1996		1998		2000	
	Nombre de lieux	Quantités éliminées								
A) Matières résiduelles										
Incinération	3	378 000	2	187 000	3	199 000	3	192 000	3	192 000
Enfouissement	69	3 884 000	68	4 002 000	65	4 174 000	62	4 235 000	63	5 397 000
Dépôts en tranchées	366	94 000	373	84 000	361	136 000	328	119 000	325	91 000
Dépotoirs	44	57 000	15	22 000	14	24 000	7	19 000	6	26 000
Dépôts de mat. secs	97	976 000	78	734 400	75	794 000	64	972 000	67	1 202 000
B) Boues municipales										
Incinération	2	53 000	2	65 000	2	74 000	2	75 000	3	82 000
Enfouissement		71 000		95 000		90 000		93 000		66 000
Total	581	5 513 000	538	5 189 000	520	5 491 000	466	5 705 000	467	7 056 000

Source : Recyc-Québec. Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Récupération

Matières récupérées (2000)	3 836 000 tonnes, soit 35% de la production
Matières récupérées par personne	0,52 tonne par année
Taux d'augmentation 1998-2000	6,3 % par année
Taux d'augmentation 1988-2000	9,2 % par année

Élimination

Matières éliminées (2000)	7 056 000 tonnes, soit 65% de la production
Matières éliminées par personne	0,96 tonne par année
Taux d'augmentation 1998-2000	10,9 % par année
Taux d'augmentation 1988-2000	1,1 % par année

Enfouissement (excluant les boues municipales)

Matières enfouies dans les L.E.S. (2000)	5 397 000 tonnes, soit 50% de la production
Matières enfouies par personne (desservie par L.E.S.)	0,794 tonne par année
Taux d'augmentation 1998-2000	13% par année
Taux d'augmentation 1992-2000	4,2% par année

Au cours des deux premières années de la mise en œuvre de la nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles, certaines tendances significatives sont apparues qui auront une incidence directe sur les besoins de capacité d'enfouissement dans les diverses régions. Ainsi, de 1998 à 2000, la production totale de matières résiduelles au Québec a augmenté de 9,5% par année pour atteindre 10 892 000 tonnes.

Il faut noter toutefois la stabilité des quantités de matières résiduelles éliminées entre 1988 et 1998, soit autour de 5 500 000 tonnes, par rapport à 7 000 000 tonnes en 2000. Évidemment, la mise en application de la nouvelle politique et des objectifs qui y sont fixés, devrait permettre de voir la portion des matières résiduelles déviées de l'enfouissement augmentée. Les données de base issues des calculs ci-haut peuvent être utilisées pour donner un aperçu de la situation pour le marché visé.

3.2.1.2 Situation actuelle de la production de matières résiduelles dans le marché visé

La population du Grand Montréal et de ses régions limitrophes, le marché visé dans cette analyse des besoins, est de 4,6 millions de personnes en 2001. En utilisant

un taux de génération de 1,48 tonne par personne et par année, la production totale de matières résiduelles atteint 6,8 millions de tonnes (tableau 3.5).

De ce total, la quantité de matières résiduelles récupérées s'élève à 2,4 millions sur la base d'un taux de récupération de 0,52 tonne par personne par année. Donc, environ 4,4 millions de tonnes de matières résiduelles seraient actuellement destinées à l'élimination, en appliquant le taux de 0,96 tonne par personne par année observé pour l'ensemble du Québec.

3.2.2 Capacité d'élimination actuelle dans le marché visé

3.2.2.1 Situation actuelle au site de Sainte-Sophie

Le L.E.T. de Sainte-Sophie a une vocation extra-régionale. Avec une moyenne de 910 000 tonnes de matières résiduelles enfouies par année de 1998 à 2002 (figure 3.2), il constitue une installation de grande importance parmi les infrastructures de gestion des matières résiduelles dans la région métropolitaine de Montréal et de ses environs. Le site de Sainte-Sophie dessert en effet des municipalités, des industries, des commerces et des institutions (ICI) de sa région immédiate, les Laurentides, mais aussi des territoires contigus, tels Lanaudière, la CMM (incluant Laval, Montréal, et une partie de la Montérégie) et l'Outaouais.

En 2002, le site de Sainte-Sophie a desservi une clientèle située dans quelques 64 municipalités réparties dans 14 MRC, la ville de Laval, la ville de Montréal, trois arrondissements de la ville de Longueuil, en plus des postes de transbordement de Saint-Rémi, Valleyfield et Vaudreuil. La figure 3.3 montre la répartition géographique des matières résiduelles reçues à Sainte-Sophie.

Par ailleurs, la figure 3.4 montre que les matières reçues au L.E.T. de Sainte-Sophie proviennent des secteurs du municipal et ICI dans une proportion de 79%.

La provenance du tonnage reçu au L.E.T. de Sainte-Sophie par région est montrée à la figure 3.5. On peut constater qu'avec le L.E.T. de Sainte-Sophie, Intersan est particulièrement présente dans les régions immédiatement voisines du site et dans la CMM, ce qui correspond à la portion démographique la plus importante du marché visé par la demande d'agrandissement.

Tableau 3.5 Estimation de la quantité de matières résiduelles éliminées par région pour le marché visé en 2001

	Montréal	Laval	Laurentides	Lanaudière	Outaouais	Montérégie	Total du marché visé	Québec 2000*
Population	1 812 700	343 005	461 003	388 495	315 546	1 319 304	4 594 095	7 372 448
% de la population du Québec	24,6%	4,7%	6,3%	5,3%	4,3%	17,8%	62,3%	100%
Qté de matières produites (tonne)	2 682 796	507 647	682 284	574 973	467 008	1 952 570	6 799 261	10 892 000
Qté de matières produites/personne (tonne/pers.)	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48	1,48
Qté de matières éliminées (tonne)	1 740 192	329 285	442 563	372 955	302 924	1 266 532	4 410 331	7056000
Qté de matières éliminées/personne (tonne/pers.)	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	0,96
Qté de matières récupérées (tonne)	943 176	178 363	239 722	202 017	164 084	686 038	2 388 929	3 836 000
Qté de matières récupérées/personne (tonne/pers.)	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52	0,52

* source : (Recyc-Québec, bilan 2000)

3.2.2.2 *Situation actuelle de l'enfouissement à l'échelle du marché visé*

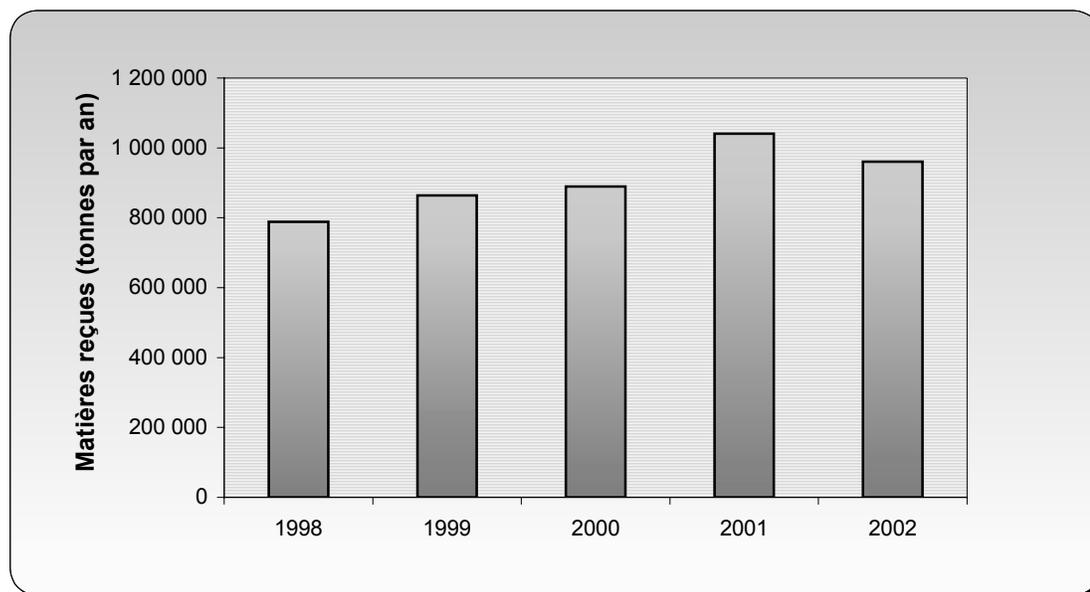
Les chiffres présentés précédemment à la section 3.2.1 établissent à plus de 4,4 millions de tonnes les matières résiduelles éliminées sur le territoire de la région de Montréal et ses régions limitrophes en 2001. De ce nombre, on estime qu'environ un million de tonnes sont des matériaux secs qui sont présentement éliminés dans les dépôts de matériaux secs. Le reste, soit environ 3,4 millions de tonnes, est actuellement éliminé dans les lieux d'enfouissement.

Le tableau 3.6 présente la liste des sites d'enfouissement couvrant le territoire desservi, et la répartition approximative des quelques 3,4 millions de tonnes de matières qui y sont actuellement enfouies. La figure 3.6 montre la localisation des installations d'élimination des matières résiduelles dans la région du Grand Montréal et les régions limitrophes.

Onze sites d'enfouissement reçoivent les matières résiduelles de la région métropolitaine de Montréal et des régions limitrophes : cinq d'entre eux sont de forte capacité et à vocation extra-régionale et les six autres sont de capacité modeste et à vocation locale.

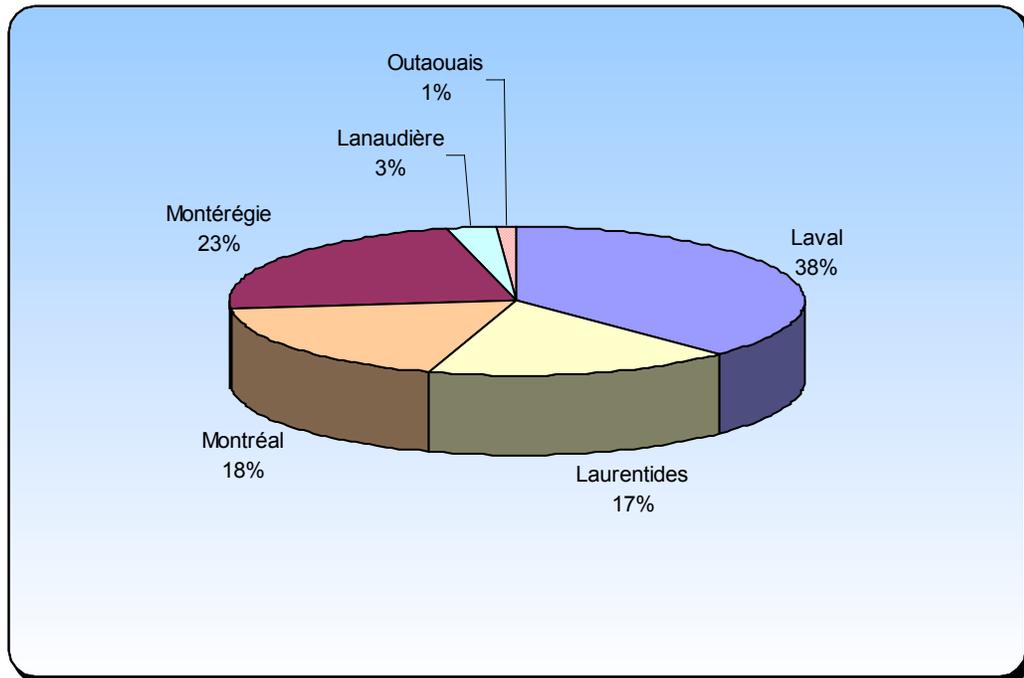
Les cinq sites de grande capacité reçoivent à eux seuls 95% des matières résiduelles de la région métropolitaine de Montréal et des régions limitrophes. Ces sites sont localisés à :

- 1) Sainte-Sophie, propriété d'Intersan;
- 2) Lachenaie, propriété de Usine de Triage Lachenaie - BFI;
- 3) Sainte-Geneviève de Berthier et Saint-Thomas, propriété de Service Sanitaire R.S. inc.;
- 4) Saint-Nicéphore, propriété d'Intersan;
- 5) Lachute, propriété de la Régie inter-municipale Argenteuil Deux-Montagnes.

Figure 3.2 Tonnage de matières reçues au L.E.T. de Sainte-Sophie (1998-2002)

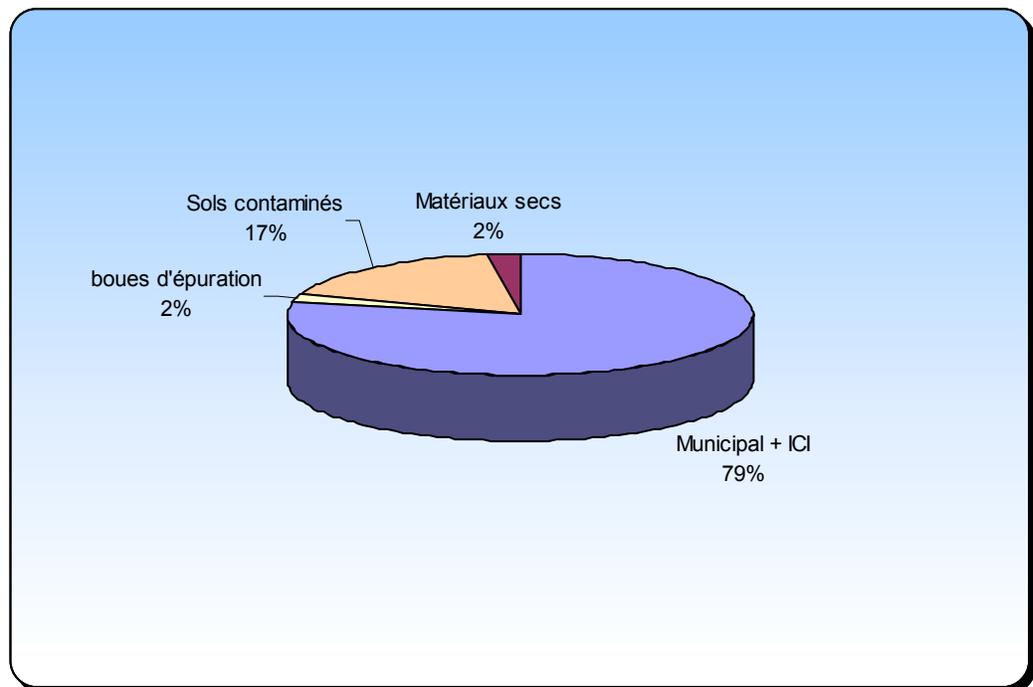
Source : Intersan.

**Figure 3.3 Répartition de la provenance géographique des matières
reçues au L.E.T. de Sainte-Sophie (en tonnage, 2002)**

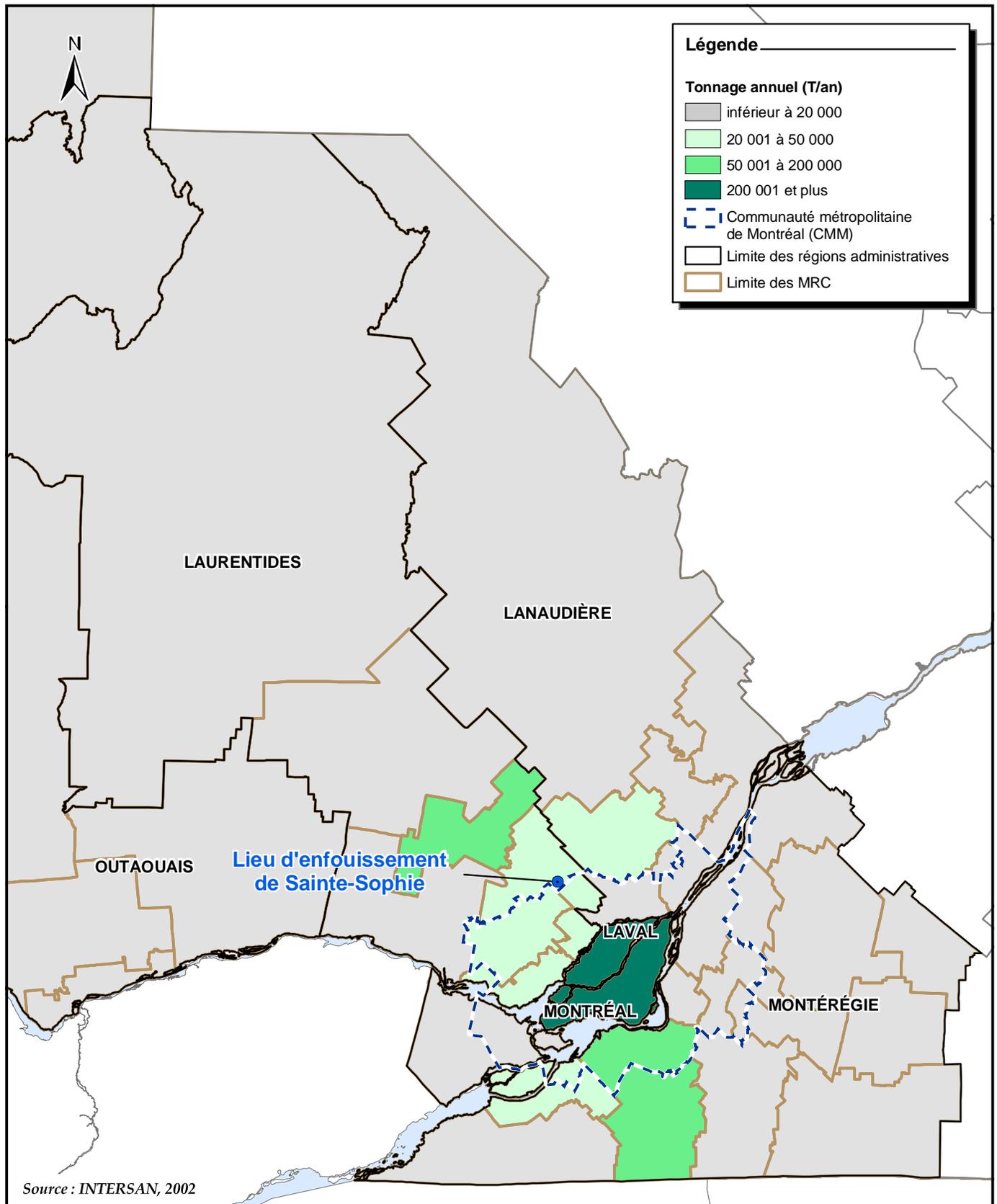


Source : Intersan.

**Figure 3.4 Répartition des types de matières résiduelles reçues
au L.E.T. de Sainte-Sophie (en tonnage -2002)**



Source : Intersan.



05-10949-0002 Tonnage_Lier.mxd (08-02) AV 8 ft



Projet de développement du bioréacteur
Centre de valorisation environnementale
des résidus (CVER) de Sainte-Sophie
Étude d'impact sur l'environnement

Figure 3.5
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU
TONNAGE REÇU AU L.E.T. DE SAINTE-SOPHIE

N° contrat TECSULT : 05-10949

Février 2003



**Tableau 3.6 Sites d'enfouissement desservant la région du Grand
Montréal et les régions limitrophes (en tonnes par année)**

Région	Localisation	Propriétaire	Quantité enfouie par année ¹
Montréal	Montréal-Est	Ville de Montréal (ex-CUM)	60 000 ²
Laurentides	Sainte-Sophie	Intersan	910 000
	Lachute	Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes	300 000
	Canton de Marchand	Régie Intermunicipale des déchets de la Rouge	18 000
	Mont-Laurier	Régie Intermunicipale des déchets solides de la Lièvre	5000
Lanaudière	Lachenaie	BFI Usine de Triage Lachenaie	877 000
	Sainte-Geneviève de Berthier et Saint- Thomas	Service Sanitaire RS	600 000
Outaouais	Déléage	Ville de Maniwaki	10 000
Centre-du- Québec	Saint-Nicéphore	Intersan	500 000 ³
Montérégie	Cowansville	Régie intermunicipale de déchets de Brome-Missisquoi	55 000
	Sainte-Cécile-de- Milton	Roland Thibault inc.	27 000
TOTAL			3 362 000

- 1- Les données de quantités de matières enfouies par année proviennent de communications avec les responsables des L.E.S., de communications avec les directions régionales du MENV ou de documents publics.
- 2- Le site d'enfouissement de la Ville de Montréal (ex-CUM) à Montréal-Est n'est autorisé à recevoir que les cendres de la station d'épuration.
- 3- Le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore reçoit environ 650 000 tonnes par an, dont 500 000 tonnes proviennent du territoire de la Montérégie. L'autre 150 000 tonnes provient de l'extérieur du territoire couvert par cette étude.

L'offre en services d'élimination est actuellement caractérisée par une grande mobilité interrégionale. Alors que les trois premiers sites incluent la grande région métropolitaine pour une grande part de leurs activités, celui de Lachute est principalement dédié à la région des Laurentides et de l'Outaouais. Dans le cas du site de Saint-Nicéphore, plus de 75 % des matières reçues (environ 500 000 sur 650 000 tonnes par année) sont en provenance de la Montérégie.

Les six autres sites sont de faible capacité et à vocation locale soit celui du Canton de Marchand, de Mont-Laurier, de Déléage, de Cowansville, de Sainte-Cécile de Milton, et de Montréal-Est. Il s'agit de sites municipaux gérés par des MRC, des municipalités ou des régies intermunicipales.

Sur la base des 910 000 tonnes de matières résiduelles reçues annuellement en moyenne par Intersan à Sainte-Sophie, sa part de marché de l'ensemble du territoire visé est évalué à environ 27% (sur 3,4 millions de tonnes).

3.3 Prévisions de la demande future pour les services d'élimination

Pour évaluer les besoins futurs d'enfouissement dans le marché visé, Intersan a élaboré trois hypothèses d'évolution potentielle de la situation de la gestion des matières résiduelles jusqu'en 2012. Ces hypothèses sont présentées à la section 3.3.2.

Tout d'abord, trois importants facteurs sont à considérer dans l'évaluation des besoins:

- l'application de la politique québécoise de gestion de matières résiduelles 1998-2008;
- la croissance démographique;
- l'activité économique.

3.3.1 Facteurs déterminant la production de matières résiduelles

- L'application de la politique 1998-2008

La politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 propose un ambitieux objectif d'augmentation du pourcentage des matières récupérées à 65%

des matières valorisables d'ici 2008. Les modalités d'application de la politique sont

Figure 3.6
**PLAN DE LOCALISATION
 DES INSTALLATIONS - MARCHÉ DU GRAND
 MONTRÉAL ET RÉGIONS VOISINES**

Légende

Poste de Transbordement

- ▲ Inférieur à 200 000 T.M.
- ▲ 200 001 à 500 000 T.M.
- ▲ 500 001 T.M. et plus

Lieu d'enfouissement sanitaire

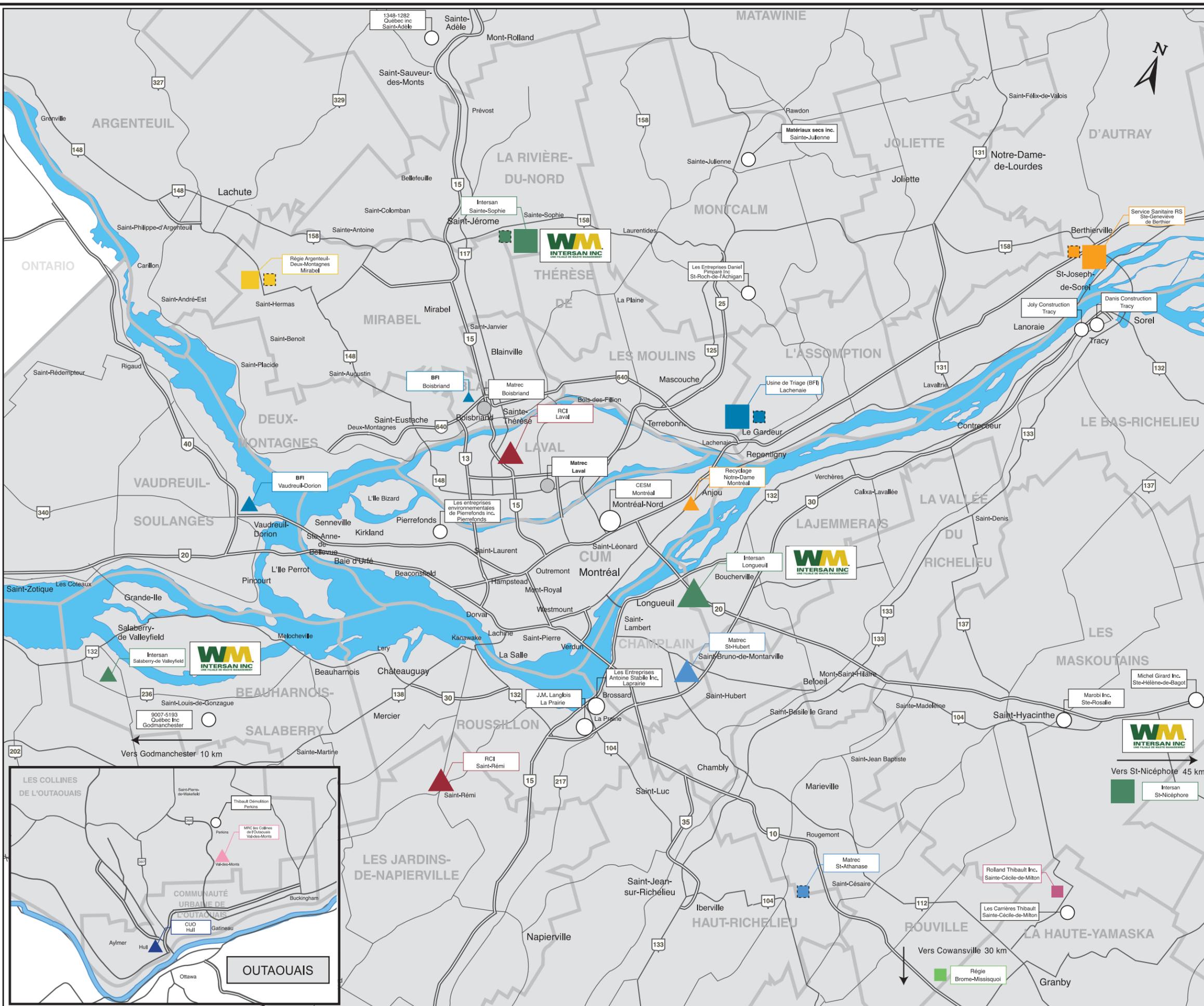
- Inférieur à 200 000 T.M.
- 200 001 à 500 000 T.M.
- 500 001 T.M. et plus
- Projet en cours

Dépôt de matériaux secs

- inférieur à 250 000 T.M.
- 250 001 T.M. et plus

Poste de transbordement de matériaux secs

-



Source : Daniel Arbour & Associés, février 2001
 Modifié par Tecslult, janvier 2003

N° contrat TECSULT : 05-10949

Février 2003

présentement en processus de développement par les autorités locales (MRC et communautés urbaines), et devraient être complétées d'ici la fin de 2003. L'atteinte de l'objectif de récupération visé aura un impact déterminant sur les quantités de matières résiduelles à éliminer dans le futur.

➤ Perspectives démographiques

La demande pour les besoins d'enfouissement est directement proportionnelle à la population du territoire couvert. Tel que discuté précédemment à la section 3.1, la population du marché visé devrait augmenter d'environ 5,3% d'ici 2012, ce qui signifie que même si le taux de génération de matières par personne ne changeait pas, la quantité de matières à éliminer augmenterait tout de même.

➤ Perspectives économiques

L'activité économique d'une région et le niveau de richesse de ses habitants influencent le taux de production de matières résiduelles. Ainsi, la croissance au sein du secteur industriel et de la construction, les ventes au détail et le niveau d'emploi sont des facteurs ayant un lien direct avec la production de matières résiduelles.

Le tableau 3.7 présente les données du PIB du Québec en parallèle avec le taux de production des matières résiduelles de 1988 à 2000. Comme on le sait, depuis 1988, le taux de production de matières résiduelles a augmenté passant d'un taux de 1,02 tonne par personne par année à 1,48 en 2000. De plus, une augmentation moyenne de 9,5% par année a été enregistrée entre 1998 et 2000, période où l'activité économique a été particulièrement soutenue et où le taux de chômage a diminué sous la barre des 10%. Globalement, sur la période de 1988 à 2000, le PIB a augmenté de 2,1% par année, alors que le taux de production de matières résiduelles a connu une augmentation annuelle de 3,15%.

Tableau 3.7 Impact de la conjoncture économique du Québec sur la production de matières résiduelles 1988-2001

Année	PIB du Québec (milliards \$) ¹	Quantité de matières produites (tonne/pers/an) ²
1988	76,0	1,02
1989	79,1	-
1990	80,1	-
1991	80,4	-
1992	78,6	0,99
1993	79,2	-
1994	80,4	0,99
1995	83,6	-
1996	85,2	1,18
1997	86,3	-
1998	89,3	1,24
1999	94,9	-
2000	98,0	1,48
2001	98,6	-
Variation annuelle moyenne de 1988 à 2000	2,1%	3,15%

- : donnée non disponible

Sources:

1 : Statistique Canada, 2001

2 : Bilan Recyc-Québec, 2000

La courbe de la figure 3.7 illustre que, lorsque le PIB stagne, le taux de production de matières résiduelles demeure aussi à peu près constant, et que lorsque l'économie est en croissance, la production de matières résiduelles augmente aussi de façon marquée.

À court et moyen termes, dans la région de Montréal, l'activité économique devrait être stimulée par les dépenses en fonds publics de trois milliards de dollars du programme de travaux publics provincial. Plus de la moitié de ces investissements publics ont été réalisés en 2002. On prévoit que ces dépenses alimenteront la croissance dans le secteur de la construction non-résidentielle. Par ailleurs, la construction résidentielle devrait connaître également un certain essor à court terme en raison de la pénurie de logements et de la faiblesse des taux d'intérêt. Toutefois, à moyen terme, le secteur devrait ralentir étant donné la faible croissance de la population³.

Malgré l'amélioration prévue de l'activité économique, les scénarios de la prévision de demande pour les services d'enfouissement supposent un taux fixe de production de matières résiduelles à 1,48 de tonnes par personne par habitant. L'impact potentiel de la croissance économique sur la production de matières résiduelles est discuté plus en détail à la section 3.3.4.5 "Analyse de sensibilité".

3.3.2 Hypothèses de croissance des besoins

La quantité de matières résiduelles à éliminer à l'échelle du marché a été évaluée sur la base du taux d'élimination de 0,96 tonne par personne par année publié dans le bilan annuel de 2000 de Recyc-Québec.

Le taux d'élimination de 0,96 tonne par personne par année inclut l'élimination par enfouissement, incinération, dépôt en tranchée, ainsi que les dépôts de matériaux secs. Dans le marché visé, la quantité de matières résiduelles éliminées par incinération ou dans les dépôts en tranchée est actuellement négligeable. Quant aux dépôts de matériaux secs, le *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* (2000, 43 G.O. II, 6690) prévoit qu'il n'y aura plus d'autorisation pour de nouveaux dépôts, et que les dépôts existants seront progressivement éliminés au fur et à mesure de leur remplissage. Il est donc prévisible que dans le marché visé, en 2008, la quantité de matières résiduelles éliminées par d'autres modes que l'enfouissement sera négligeable et que le taux d'élimination de 0,96 tonne par personne par année constitue un bon point de départ pour l'estimation des quantités futures de matières résiduelles éliminées par enfouissement.

³ Perspectives économiques et financières, Banque Nationale, Été 2002.

Trois scénarios de la demande future pour les services d'élimination ont été préparés à partir d'hypothèses concernant : 1) l'atteinte de l'objectif de récupération visé par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles; 2) la quantité de matières résiduelles à éliminer par personne par année; 3) et les perspectives démographiques. La période de projection est de 2001 à 2012⁴.

Scénario 1 - Atteinte des objectifs de la politique

Le scénario 1 constitue une situation idéale et suppose que le principal objectif de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008 sera atteint : un taux de récupération d'ici 2008 de 65 % des matières résiduelles pouvant être mis en valeur, ce qui correspond à environ 58 % du total des matières résiduelles produites⁵. La récupération actuelle, tous secteurs confondus, est d'environ 35 %⁶.

Il est à noter que l'objectif de taux de récupération de 65% peut se traduire par un taux de récupération variant typiquement entre 55% et 60% du total des matières, selon la composition des sources de matières résiduelles du territoire considéré. Pour les besoins de cette étude, en l'absence de données plus précises, un objectif de taux de récupération de 58% est utilisé.

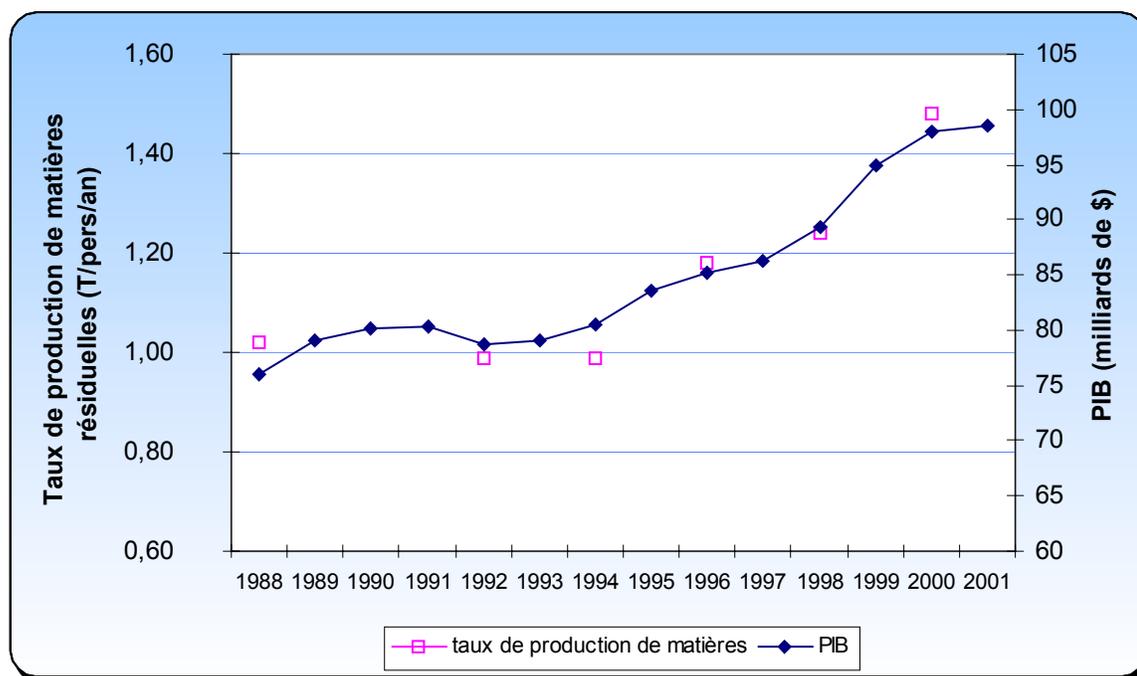
Le scénario 1 utilise comme point de départ le taux de 0,96 tonne de matières résiduelles destinées à l'élimination par personne et par année. Pour les années 2001 à 2003, on suppose que le taux de récupération de 35% demeure inchangé⁷. Pour les années 2004 à 2008 inclusivement, on suppose une augmentation de 4,6 % par année de la proportion de résidus récupérés sur cinq ans, ce qui signifie l'atteinte de l'objectif d'un taux de récupération d'environ 58 % en 2008. La performance de récupération de 58 % est maintenue ensuite jusqu'en 2012. Le taux de génération de matières de 1,48 tonne par personne par année est constant sur toute la période.

⁴ La période d'estimation s'étend jusqu'à 2012 car le projet de développement du site de Sainte-Sophie est prévu pour 2004 et sera d'une durée d'environ 9 ans.

⁵ D'après le tableau de l'annexe 1 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 (30 septembre 2000), les résidus à récupérer en 1996 s'élève à 4,79 millions de tonnes sur un total de 8,31 millions de tonnes, ce qui représente 58% de l'ensemble des matières résiduelles produites.

⁶ Référence : Tableau 3 du Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec de Recyc-Québec.

⁷ Bien que 35% représente le taux de récupération de 2000, on suppose qu'il est maintenu au cours de la période 2000-2003, ce qui correspond à la tendance observée depuis 1996 et tient compte de l'échéancier de préparation des plans de gestion de matières résiduelles des MRC.

Figure 3.7 Variations du taux de production de matières et du PIB du Québec – 1988 à 2001

Source: Bilan Recyc-Québec, 2000, et Statistique Canada, 2001.

Scénario 2 – Tendence actuelle

Le scénario 2 repose sur la tendance observée depuis la mise en place de la première politique de gestion des matières résiduelles en 1988 et qui visait une réduction de l'enfouissement de 50 % en l'an 2000. Or, cet objectif n'a pas été atteint, la récupération ayant seulement atteint 35 % en 2000.

Par ailleurs, depuis 1988, le taux de matières résiduelles générées par personne est passé de 1,02 tonne par personne par année à 1,48 tonne par personne par année en 2000, ce qui représente un taux moyen d'augmentation annuelle de 3,15% par année (voir section 3.2.1.1). Ce taux d'augmentation moyen de la production par personne est conservateur puisqu'entre 1994 et 2000, il a été de 6,9% par année. Le taux de récupération plafonne, quant à lui, à environ 35% depuis 1996.

Le scénario 2 utilise donc un taux de production des matières résiduelles de 1,48 tonne par personne en 2000 et une augmentation annuelle de ce taux de 3,15 % par année jusqu'en 2012, combiné à un pourcentage de récupération de 35% constant sur toute la période.

Scénario 3 – Statu quo

Le scénario 3 repose sur le maintien du taux actuel d'élimination de 0,96 par personne par habitant pour toute la période de prévision. Les performances de récupération des matières résiduelles resteraient celles de 2000, et ce, jusqu'en 2012. Le scénario 3 utilise le taux d'élimination de 0,96 tonne de matières résiduelles par personne et par année jusqu'en 2012.

Scénario	Résumé des hypothèses
1	<ul style="list-style-type: none">• taux de récupération est de 35% pour la période 2001 à 2003; augmentation par la suite de 4,6% par année sur la période 2004 à 2008 pour atteindre 58% en 2008. Taux de récupération de 58% maintenu jusqu'en 2012.• taux de production de 1,48 tonne par personne par année constant sur toute la période.
2	<ul style="list-style-type: none">• taux de récupération de 35% constant sur toute la période.• taux de production des matières résiduelles de 1,48 tonne par personne en 2000 et une augmentation annuelle de ce taux de 3,15 % par année jusqu'en 2012
3	<ul style="list-style-type: none">• taux d'élimination de 0,96 tonne de matières résiduelles par personne et par année constant jusqu'en 2012.

3.3.3 Prévisions de la demande jusqu'en 2012

À partir de ces trois scénarios, les prévisions des besoins d'élimination pour le marché visé par le site de Sainte-Sophie ont été calculées. La figure 3.8 montre la prévision des besoins d'élimination des matières résiduelles entre 2001 et 2012 selon les trois scénarios étudiés.

Les tableaux inclus en annexe G présentent le détail des quantités prévues, pour chacune des sous-régions de ce marché, pour la période 2001 à 2012.

Le scénario 1 reflétant l'atteinte des objectifs de la politique en 2008 montre qu'environ 3,0 millions de tonnes de matières résiduelles devront être éliminées annuellement dans le territoire desservi par le site de Sainte-Sophie à partir de 2008.

Selon la tendance actuelle (scénario 2), la quantité de matières résiduelles à éliminer atteindrait 5,8 millions de tonnes par année en 2008, ce qui représente un écart important de 2,8 millions de tonnes entre la tendance actuelle et l'atteinte des objectifs de la politique.

Selon le scénario 3, qui prévoit le statu quo quant au taux de matières résiduelles à éliminer, la quantité de matières résiduelles à éliminer en 2008 atteindrait 4,6 millions de tonnes.

3.3.4 Disponibilité future pour l'enfouissement au plan régional

3.3.4.1 Capacité résiduelle des sites existants

Le tableau 3.8 présente les projections de la capacité d'élimination résiduelle dans la région de Montréal et ses régions limitrophes, à partir du début 2003. Quatre des cinq grands sites desservant la région de Montréal et les régions limitrophes arrivent à la fin de leur vie utile. Ainsi, à partir de 2004, la capacité résiduelle d'enfouissement autorisée est insuffisante pour recevoir les matières à éliminer produites dans la région métropolitaine et les régions limitrophes.

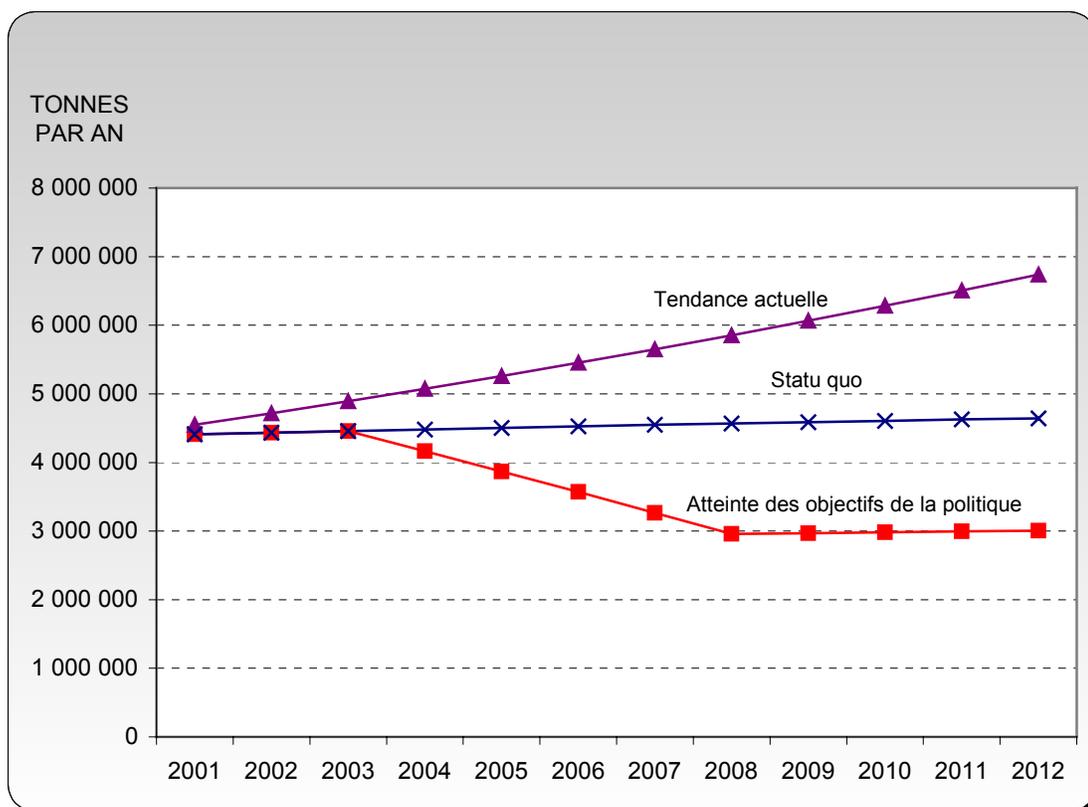
Figure 3.8 Prédiction des besoins en élimination de matières résiduelles dans le marché visé (2001-2012)

Tableau 3.8 Capacité résiduelle des L.E.S. desservant la région métropolitaine et les régions limitrophes

Région	Propriétaire	Localisation Municipale	Capacité				
			Autorisée		Annuelle moyenne (t)	Année de fermeture prévue ⁽³⁾	Résiduelle ⁽⁴⁾ (t)
			(m ³)	(t)			
Montréal	Ville de Montréal (ex-CUM)	Montréal	1 170 000	1 170 000	60 000	2009	600 000
Laurentides	RIADM	Lachute	3 000 000	2 400 000 ⁽²⁾	300 000	2004	500 000
	Intersan inc.	Sainte-Sophie	6 563 423	4 266 000 ⁽²⁾	910 000	2003	700 000
	RIDR	Canton de Marchand	439 200	290 000 ⁽¹⁾	18 000	2003	18 000
	RIDSL	Mont-Laurier	1 053 151	685 000 ⁽¹⁾	5000	2012	50 000
Lanaudière	BFI inc.	Lachenaie	17 200 000	11 160 000 ⁽²⁾	877 000	2003	200 000
	Service Sanitaire RS inc.	Sainte-Geneviève et Saint-Thomas	7 445 000	5 000 000 ⁽²⁾	600 000	2004	1 200 000
Outaouais	Ville de Maniwaki	Déléage	350 000	227 500 ⁽¹⁾	10 000	2005	30 000
Centre-du-Québec	Intersan inc.	Saint-Nicéphore	13 150 000	8 500 000 ⁽²⁾	500 000 ⁽⁵⁾	2010	5 200 000
Montérégie	RIDBM	Cowansville	3 787 000	2 461 550 ⁽¹⁾	55 000	2030	1 700 000
	Roland Thibault inc.	Sainte-Cécile-de-Milton	2 700 000	1 755 000 ⁽¹⁾	27 000	2012	300 000
Total			56 857 774	37 915 050	3 362 000		10 498 000

- (1) Une densité de 0,65 t par m³ est utilisée pour établir le volume annuel de matières résiduelles enfouies. Quantité annuelle (t) x 1,54 = volume (m³)
- (2) Une densité de 0,80 t par m³ est utilisée pour établir le volume annuel de matières résiduelles enfouies, compte tenu d'équipements de compactage performants. Quantité annuelle (t) x 1,25 = volume (m³)
- (3) Validé avec les directions régionales du MENV et/ou documents publics
- (4) La capacité résiduelle approximative est estimée à partir de la fin 2002.
- (5) Le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore reçoit environ 650 000 tonnes par an, dont 500 000 tonnes proviennent du territoire de la Montérégie. L'autre 150 000 tonnes provient de l'extérieur du territoire couvert par cette étude.

Deux installations jouent un rôle de première importance sur le territoire visé, mais ne peuvent être considérées comme une solution au déficit important de la capacité d'enfouissement dans la région de Montréal en 2004 : le Centre environnemental Saint-Michel (CESM) et le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore, propriété d'Intersan.

Jusqu'à tout récemment, le CESM jouait un rôle important dans l'élimination des matières résiduelles non-putrescibles de la région de Montréal. En septembre 2002, la vocation du CESM a changé et ce site est maintenant consacré uniquement à l'élimination des résidus de construction et démolition des travaux publics de la Ville de Montréal. Il s'agit donc d'une capacité de 600 000 tonnes/an qui n'est plus disponible pour recevoir des matériaux secs du public en général, qui seront sans doute en bonne partie détournés vers l'élimination à moyen terme.

En ce qui concerne le site de Saint-Nicéphore, sa localisation près de Drummondville limite la possibilité qu'il desserve un territoire autre que celui de la Montérégie. Présentement, ses services d'enfouissement au territoire du Grand Montréal et à ces régions limitrophes sont de l'ordre de 500 000 tonnes annuellement; les matières résiduelles reçues transitent principalement par le poste de transbordement d'Intersan situé à Longueuil. Même en considérant l'utilisation de postes de transbordement, il est difficile d'envisager l'élimination d'une proportion importante des matières résiduelles générées sur le territoire de la Ville de Montréal ou des régions plus au nord (Laval, Lanaudière, etc.), et ce, pour des raisons économiques.

Donc, bien que la capacité résiduelle totale de 10 498 000 tonnes puisse sembler importante à première vue, il faut garder à l'esprit que la majeure partie de cette capacité n'est pas disponible pour desservir le marché du Grand Montréal, soit parce qu'elle est géographiquement trop éloignée (comme Saint-Nicéphore), soit parce qu'elle est réservée à des besoins locaux (comme le CESM ou les petits sites régionaux). Il y a donc, à relativement court terme, un besoin de capacité d'élimination pour desservir le marché du Grand Montréal.

En affectant une capacité annuelle d'environ 675 000 tonnes au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore et aux divers sites de petite envergure, sur une quantité annuelle de matières éliminées de 3,4 millions de tonnes, ce sont environ 2,7 millions de tonnes par année de matières résiduelles qui dépendent actuellement des lieux d'enfouissement de Sainte-Sophie, de Lachute, de Lachenaie et de Sainte-Genève de Berthier, lesquels arrivent très bientôt à pleine capacité.

3.3.4.2 Projets d'agrandissement

Étant donné l'épuisement prochain de la capacité résiduelle des sites d'enfouissement, plusieurs projets d'agrandissement sont présentement en préparation ou en processus de demande d'autorisation. Le tableau 3.9 présente les principales caractéristiques connues de ces six projets. Ces projets, s'ils étaient autorisés, devraient être conformes aux exigences de sécurité environnementale prévues par le *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*. Deux de ces projets ont déjà été soumis à des audiences publiques, soit celui de Saint-Athanase et celui de Lachute (Argenteuil-Deux-Montagnes). Un des projets, celui de Lachenaie, est présentement en audience publique.

En Montérégie, le projet du site de Saint-Athanase a déjà fait l'objet d'une étude d'impact, pour un agrandissement d'une capacité de trois millions de mètres cubes et une durée de vie de 25 ans. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) indiquait toutefois dans son rapport de juin 2001 que les besoins d'élimination des 80 000 tonnes de matières résiduelles de la MRC du Haut-Richelieu ne justifient qu'une partie de la capacité projetée du site. Ce site n'est plus en opération depuis 1993. Aucun agrandissement n'a été autorisé jusqu'à maintenant.

Le site de Lachute a également déposé une demande d'autorisation pour un agrandissement d'environ 8 400 000 m³ avec une durée de vie d'environ 17 ans. En mars 2002, le BAPE a émis son rapport dans lequel le projet a été jugé inacceptable dans la forme proposée, à cause principalement de déficiences dans les mesures de protection et de suivi liées au tonnage accru de matières résiduelles envisagé dans le projet. Aucune autorisation n'a encore été émise par le ministère de l'Environnement pour ce projet d'agrandissement.

La demande d'agrandissement du site de Lachenaie, pour une capacité de 40 millions de m³ et une durée de vie de 25 ans, est présentement en audience publique devant le BAPE. Le rapport du BAPE doit être déposé au plus tard le 20 mai 2003.

Tableau 3.9 Projets d'agrandissement de sites d'enfouissement desservant la région métropolitaine et les régions limitrophes

Région	Localisation	Propriétaire	Capacité totale du projet (tonnes)	Capacité annuelle prévue (tonnes/an)	Durée de vie
Lanaudière	Lachenaie	BFI inc.	39 500 000	1 600 000 (variable)	25 ans
	Saint-Thomas	Dépôt Rive-Nord inc.	n.d.	n.d.	n.d.
Laurentides	Lachute	RIADM	8 400 000	500 000	17 ans
	Sainte-Sophie	Intersan inc.	8 900 000	1 000 000	9 ans
	Canton de Marchand	RIDR	n.d.	30 000	n.d.
Montérégie	Saint-Athanase	MRC Haut-Richelieu et Compo-Haut-Richelieu M.C.	3 500 000	80 000 de MRC Haut-Richelieu 220 000 d'autres MRC pour 7 à 10 ans	25 ans

n.d. : données non disponibles

3.3.4.3 *Nouvelles exigences réglementaires*

Le *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* proposé par le gouvernement du Québec ajoutera d'importantes exigences de sécurité environnementale pour l'enfouissement. Les lieux d'enfouissement présents et futurs devront se conformer à ces nouvelles exigences qui, selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (1998-2008)*, fait de la sécurité des activités d'élimination et de la valorisation des matières résiduelles un de ses principaux objectifs. Déjà, les décrets autorisant de nouveaux sites ou l'agrandissement de sites actuels ont imposé des conditions d'autorisation correspondant aux exigences du projet de règlement.

Les projets d'agrandissement de sites existants devront donc être conçus pour être conformes au futur règlement, comme c'est le cas pour le projet d'Intersan au site de Sainte-Sophie. Par contre, certains sites d'enfouissement de faible capacité qui ne sont pas conformes à ces exigences de sécurité environnementale, étant pour la plupart des sites d'enfouissement basés sur le principe dit « par atténuation naturelle », pourraient éventuellement être fermés. Une partie ou la totalité des quantités de matières résiduelles éliminées par ces sites (environ 115 000 tonnes) s'ajouterait donc à celles déjà reçues par les cinq grands sites.

3.3.4.4 *Besoins futurs en capacité d'élimination*

Tel que présenté au tableau 3.10, pour l'ensemble du marché visé, la capacité totale requise, entre les années 2003 et 2012 inclusivement, pour recevoir les matières à éliminer s'établit entre 34,2 et 57,7 millions de tonnes. Sur une base annuelle en 2008, le besoin de capacité d'élimination s'élèverait entre 3,0 millions et 5,8 millions de tonnes par an. Compte tenu des capacités résiduelles aux sites existants, en 2008, il y aurait de 2,3 à 5,2 millions de tonnes de capacité d'élimination manquante sur le territoire visé.

Tableau 3.10 Estimation des besoins en capacité d'élimination dans la région métropolitaine et les régions limitrophes 2003-2012 (en tonnes)

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Atteinte des objectifs de la politique	Tendance actuelle	Statu quo
Années 2003 à 2012 (incl.)			
Quantité de matières résiduelles à éliminer	34 212 000	57 723 000	45 511 000
Capacité résiduelle des sites d'enfouissement existants	10 598 000	10 598 000	10 598 000
Besoin de capacité additionnelle totale	23 614 000	47 125 000	34 913 000
Pour l'année 2008			
Matières résiduelles à éliminer	2 955 000	5 848 000	4 563 000
Quantité éliminée aux L.E.S. existants *	675 000	675 000	675 000
Besoin de capacité additionnelle	2 280 000	5 173 000	3 888 000

* Capacité annuelle des sites existants dont on présume qu'ils seront encore en opération en 2008, soit Saint-Nicéphore (500 000 t), Montréal-Est (60 000 t) et les sites de faible capacité (115 000 t).

3.3.4.5 *Analyse de sensibilité des besoins futurs d'élimination*

Plusieurs hypothèses ont été posées dans l'élaboration des scénarios de besoins futurs présentés à la section précédente. Divers facteurs, tels la croissance économique ou un éventuel délai pour l'atteinte des objectifs de la politique, sont hautement susceptibles d'influencer la production et l'élimination des matières résiduelles au cours des dix prochaines années. L'impact de certains de ces facteurs sur les besoins d'élimination est exploré dans cette section. L'analyse de sensibilité est présentée ci-après pour les scénarios 1 et 2 (aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée pour le scénario 3, étant donné qu'il s'agit d'une hypothèse de statu quo).

➤ **Analyse de sensibilité du scénario 1 – Atteinte des objectifs de la politique**

Le scénario 1, tel que présenté à la section 3.3.2, est basé sur deux hypothèses relativement optimistes, soit : 1) l'atteinte des objectifs de la politique en 2008, et 2) un taux de génération de matières résiduelles constant à 1,48 tonne par personne par année.

Compte tenu du faible niveau d'avancement des plans de gestion des MRC, il est fort possible que les objectifs soient rencontrés plus tard que souhaité dans la politique. La figure 3.9 présente l'évolution des quantités produites si les objectifs de la politique sont rencontrés en 2012 plutôt qu'en 2008.

Depuis 1988, les taux de génération de matières résiduelles n'ont pas été constants, mais ont plutôt augmenté à un rythme de 3,15% par année (tel que présenté à la section 3.2.1). La période de 1988 à 2000 étant représentative d'une période de ralentissement économique suivie d'une période de reprise, le taux moyen de génération de matières résiduelles observé sur cette période est probablement typique de l'évolution de la production sur un horizon d'environ 10 ans. La figure 3.9 présente également l'impact d'une augmentation annuelle de 3,15% des matières produites combinée à l'atteinte des objectifs de récupération en 2008.

On peut constater à la figure 3.9 que l'effet de ces deux hypothèses réalistes sur les quantités à éliminer est considérable: en 2008, dans les deux cas, les quantités à éliminer sont de l'ordre de 3,7 millions de tonnes par année, ce qui représente environ 25% de plus que les 3,0 millions de tonnes du scénario 1.

- Analyse de sensibilité du scénario 2 – Tendances actuelles

À titre de rappel, mentionnons que le scénario 2 utilise comme base de calcul un taux de génération de matières résiduelles de 1,48 tonne par personne par année pour 2000 avec une augmentation annuelle de 3,15%, combiné à un pourcentage de récupération constant à 35%.

Le taux d'augmentation annuelle de 3,15% provient des statistiques de la période 1988 à 2000. Toutefois, ce taux est largement tributaire de la conjoncture économique de la période considérée. Par exemple, pour la période de 1994 à 2000, caractérisée par une croissance économique, le taux d'augmentation a plutôt été de 6,9%, alors que pour la période de 1988 à 1994, le taux a été en légère régression.

La figure 3.10 présente donc l'effet d'une variation du taux de production de matières résiduelles entre 1% et 5%, tout en conservant le pourcentage de matières récupérées à 35%. On peut constater que le taux d'augmentation utilisé a un impact important sur les besoins estimés d'élimination de matières résiduelles, qui varient de 4,9 millions de tonnes par an en 2008 avec un taux de 1%, à 6,7 millions de tonnes par an avec un taux de 5%. Toutefois, Intersan considère que le taux de 3,15% représente l'hypothèse la plus probable du scénario de tendance actuelle, compte tenu de l'expérience passée de la période 1988-2000.

- Sommaire de l'analyse de sensibilité

En résumé, l'analyse de sensibilité démontre que l'estimation des quantités futures de matières résiduelles à éliminer peut être considérablement affectée par les divers facteurs qui influencent la production et l'élimination des matières. Ainsi, selon les diverses hypothèses utilisées dans cette étude, les besoins d'élimination en 2008 pourraient varier d'environ 3,0 millions de tonnes à plus de 6,7 millions de tonnes.

3.4 Approche d'Intersan dans le marché de l'élimination

3.4.1 Marché visé

L'analyse des besoins de capacité future d'élimination pour le territoire desservi par le site de Sainte-Sophie fournit les bases essentielles pour la planification du projet de développement du site.

Figure 3.9 Analyse de sensibilité du scénario 1 - Impact d'un délai dans l'atteinte des objectifs ou de l'augmentation du taux de production de matières résiduelles sur les quantités à éliminer

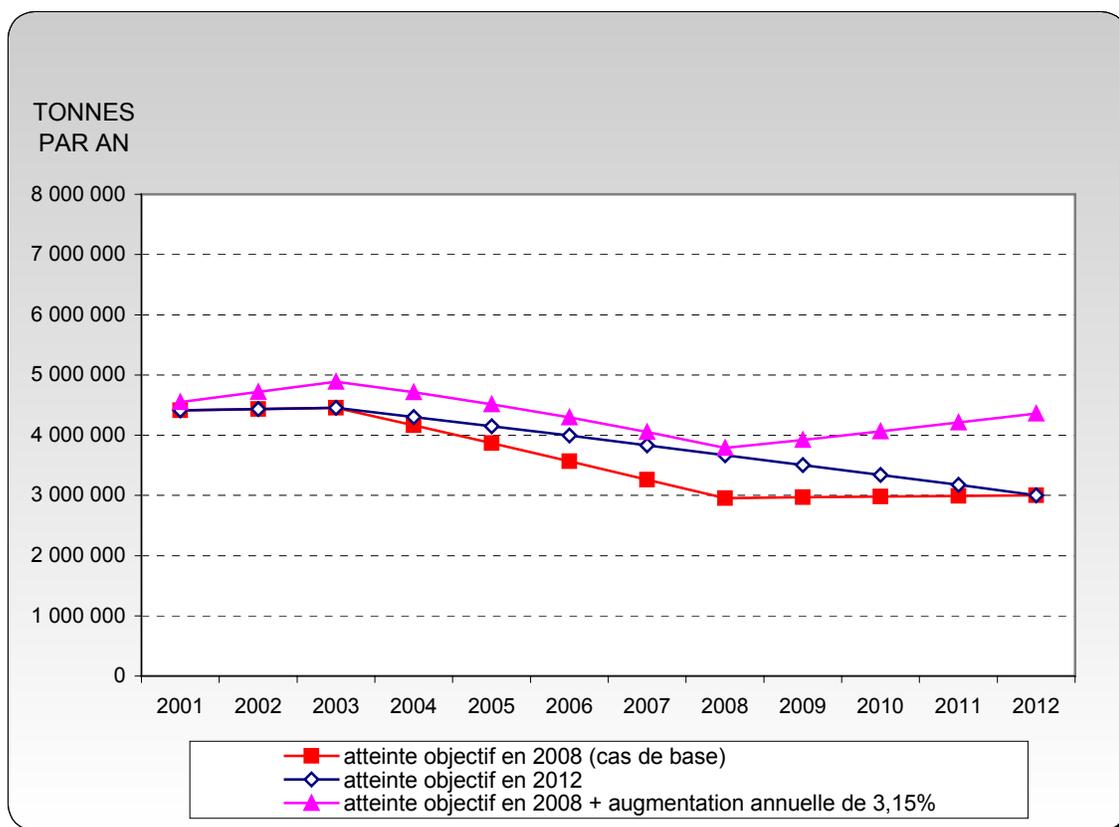
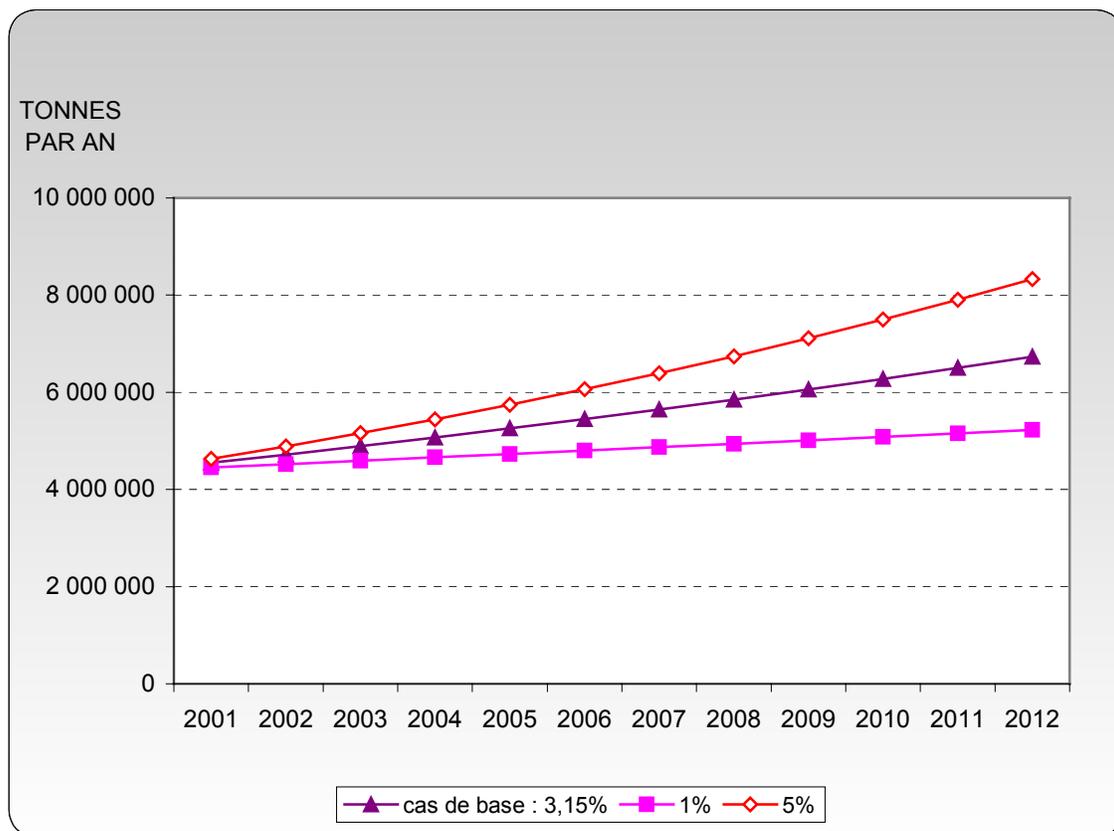


Figure 3.10 Analyse de sensibilité du scénario 2 - Impact du taux d'augmentation de la production de matières résiduelles sur les quantités à éliminer



Ce projet d'agrandissement s'insère dans une période de transition et de changement dans la gestion des matières résiduelles au Québec. Tel que démontré par les hypothèses de projection des besoins futurs en élimination présentées à la section précédente, l'efficacité et la rapidité d'implantation par les MRC des mesures visant l'augmentation du taux de récupération des matières auront un impact déterminant et difficilement prévisible sur les quantités de matières résiduelles à éliminer sur l'horizon 2008 et au-delà. Selon les hypothèses et le degré de succès de l'application de la politique 1998-2008, les quantités de matières à éliminer en 2008 pourraient facilement varier du simple au double, soit d'environ trois millions à plus de six millions de tonnes par année.

Dans ce contexte, Intersan propose une approche de détermination de la capacité d'agrandissement qui, tout en étant basée sur les objectifs de la politique 1998-2008, tient compte de trois éléments:

- les besoins théoriques futurs à combler par des agrandissements, en supposant que les objectifs de la politique seront respectés en 2008;
- une réserve opérationnelle, pour assurer une marge de manœuvre afin de faire face à l'incertitude dans l'estimation des quantités futures à éliminer;
- une réserve concurrentielle, pour permettre une stabilité des prix pour les citoyens et assurer l'élimination à des coûts compétitifs dans le marché.

La démarche d'établissement de la capacité prévue apparaît au tableau 3.11. La part actuelle du marché de l'enfouissement du site de Intersan à Sainte-Sophie est d'environ 27% (910 000 tonnes par an sur un total de 3 362 000); on considère que cette part de marché sera conservée dans le futur. Une réserve opérationnelle de 15% et une réserve concurrentielle de 10% sont ensuite ajoutées à la part de marché future.

La capacité évaluée pour le développement du site est donc d'environ un million de tonnes par an, ou 8,9 millions de tonnes sur environ neuf ans entre 2004 et 2012.

La capacité d'élimination de un million de tonnes par année évaluée dans le cadre de ce projet a déjà été légèrement surpassée en 2001 à Sainte-Sophie (voir la figure 3.2) et constitue une augmentation modeste (+10%) par rapport à la quantité moyenne de 910 000 tonnes par an reçue depuis 1998. Le projet permet donc à Intersan de continuer à desservir son marché actuel essentiellement au même niveau d'activité.

Tableau 3.11 Établissement de la capacité proposée pour le développement du CVER de Sainte-Sophie

	Quantité (en tonnes par an)
Quantité moyenne actuellement reçue au site de Sainte-Sophie ¹	910 000
Part actuelle du marché	27%
Marché futur selon la Politique 1998-2008 ²	2 954 000
Part du marché futur du bioréacteur de Sainte-Sophie	27%
Quantité future calculée pour le bioréacteur de Sainte-Sophie	800 000
+ Réserve opérationnelle (15%)	120 000
+ Réserve concurrentielle (10%)	80 000
Capacité totale estimée pour Sainte-Sophie	1 000 000
Capacité totale future pour le marché visé ³	3 700 000

¹ moyenne du tonnage reçu à Sainte-Sophie au cours des 5 années, de 1998 à 2002 .

² en supposant que les objectifs de la politique 1998-2008 sont respectés dans le marché visé (scénario 1).

³ en appliquant les mêmes facteurs de réserve opérationnelle et concurrentielle à l'ensemble du marché visé.

En appliquant le principe de réserve opérationnelle et concurrentielle à l'ensemble du marché visé, la capacité totale se situerait à environ 3,7 millions de tonnes, comparativement au besoin théorique de 3,0 millions de tonnes en 2008 si les objectifs de la politique sont atteints et que le taux de production de matières résiduelles demeure constant (scénario 1). Le principe de réserve opérationnelle et concurrentielle permet donc une certaine flexibilité pour la gestion des matières résiduelles dans cette période de transition.

Toutefois, il est clair que cette réserve sera nettement insuffisante si des mesures vigoureuses ne sont pas prises pour réduire les quantités de matières éliminées. En effet, les besoins d'enfouissement projetés seraient de 4,6 millions de tonnes par an en 2008 en maintenant le statu quo (scénario 3) et atteindrait près de six millions de tonnes par an selon la tendance actuelle (scénario 2). Il est donc primordial que les mécanismes soient mis en place pour atteindre, au moins partiellement, les objectifs de la politique, et ce, pour éviter un sérieux déficit de capacité d'élimination. Intersan appuie d'ailleurs les acteurs locaux dans leurs démarches pour augmenter la proportion de matières récupérées.

De plus, Intersan propose un projet d'agrandissement d'une durée de vie limitée (environ 9 ans), ce qui permettra à tous les intervenants, à l'approche de la pleine capacité de l'agrandissement vers 2010, d'y voir plus clair dans l'impact que les différents efforts d'augmentation de la récupération auront eu sur les besoins d'élimination.

3.4.2 Positionnement commercial

Le positionnement commercial visé par Intersan dans le marché des services d'élimination de la région de Montréal et les régions limitrophes dans les prochaines années tient compte de considérations environnementales et économiques. Il s'inscrit aussi dans le cadre de la politique gouvernementale et de la réglementation sur la gestion des matières résiduelles.

3.4.2.1 Assurer un service de qualité : la sécurité environnementale

Pour Intersan, la sécurité environnementale de l'enfouissement est une priorité, reconnue comme orientation majeure dans la politique de gestion des matières résiduelles. Le développement du site de Sainte-Sophie se fera ainsi selon les exigences d'étanchéité et de confinement les plus élevées, tant pour les eaux de lixiviation que pour les biogaz. Des investissements majeurs sont prévus pour poursuivre l'application, au site de Sainte-Sophie, de la technologie de pointe du bioréacteur, pour le traitement des eaux de lixiviation et pour la récupération et la valorisation énergétique des biogaz. Ces techniques vont d'ailleurs au-delà des

normes de sécurité inscrites au *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* en voie d'adoption.

Intersan tient à devancer considérablement les futures exigences environnementales. D'ailleurs, l'exploitation actuelle de la zone 1 du L.E.T. de Sainte-Sophie est opérée depuis début 2001 selon cette même technologie de pointe du bioréacteur.

3.4.2.2 *Des prix compétitifs*

Le tarif d'entrée au site de Sainte-Sophie d'Intersan est actuellement de 35 \$/tonne, ce qui est très compétitif en comparaison au prix appliqué au Québec par des sites d'enfouissement d'envergure régionale. Le tableau 3.12 met en relief la comparaison entre les tarifs d'entrée de sites d'enfouissement sanitaire de grande et petite taille au Québec; ces chiffres permettent de constater que l'opération d'un lieu d'élimination de grande capacité entraîne des économies d'échelle importantes et que ces économies se traduisent par des tarifs avantageux pour les usagers, en l'occurrence, les contribuables.

La mise en place et l'opération de lieux d'enfouissement à haute sécurité environnementale occasionnent des hausses importantes des coûts pour les usagers. Selon les volumes de matières enfouies, une augmentation des coûts d'enfouissement de 30\$ à 60\$ la tonne métrique est prévisible par rapport à la situation actuelle⁸.

Pour limiter une telle hausse de coût, Intersan envisage de maintenir un site de grande capacité à Sainte-Sophie, qui permettra de continuer à offrir des tarifs acceptables pour la clientèle, obtenus par des économies d'échelle. La capacité d'environ un million de tonnes par an prévue pour le projet de CVER reflète donc la volonté d'offrir aux municipalités clientes et aux ICI des prix avantageux, jumelée à une sécurité environnementale accrue.

⁸ Préambule du *Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles*.

**Tableau 3.12 Tarif d'entrée pour certains lieux d'enfouissement
sanitaire au Québec**

Localisation	Capacité (t/an)	Tarif d'entrée (\$/t)	Remarque
MRC Chutes-de-la-Chaudière ¹	40 000	42,79	Durée de vie de 25 ans
MRC Nouvelle-Beauce ¹	20 000	84,00	
MRC Bellechasse ¹	20 000	75,00	
Chicoutimi ²	60 000	90,41	AES, entreprise privée
Rouyn-Noranda ³	76 000	53,42	Tarif futur prévu
RIADM Lachute ³	300 000	45,00	Tarif futur prévu
Saint-Nicéphore ⁴	750 000	42,00	Tarif actuel
Sainte-Sophie ⁴	1 000 000	35,00	Tarif actuel
Lachenaie ³	1 600 000	35,00	Tarif actuel et futur prévu

¹ Tiré de CHAMARD ET ASSOCIÉS (18 septembre 2000), MRC Memphrémagog, Gestion des matières résiduelles, Positionnement - Volet élimination.

² Information reçue du promoteur

³ Tiré des études d'impact de ces différents projets.

⁴ Information reçue de Intersan.

3.4.2.3 *Souplesse interrégionale*

La nécessité de traitement de volumes plus importants, à la fois pour des raisons de sécurité environnementale et de rentabilité, suppose une grande souplesse dans la circulation des matières résiduelles entre les MRC et entre les régions. En comptant sur cette souplesse, d'ores et déjà présente dans le territoire visé, Intersan est en mesure d'offrir à ses clients les meilleures solutions pour un enfouissement sécuritaire et économique.

C'est en s'appuyant sur de tels avantages qu'Intersan négocie les ententes avec les municipalités et les MRC dans la perspective de respecter les exigences de la politique gouvernementale en ce qui concerne la régionalisation de la gestion des matières résiduelles, ce qui se traduit par le droit de regard des MRC sur la provenance et la destination de leurs matières résiduelles. Tel que mentionné à la section 2.5, dans ses orientations préliminaires de plan de gestion, la MRC de La Rivière-du-Nord s'est prévalu d'un droit de regard qualitatif plutôt que quantitatif sur la provenance des matières résiduelles éliminées sur son territoire.

Dans le cadre de son projet d'agrandissement, Intersan offre à la MRC de La Rivière-du-Nord de poursuivre le service pour la gestion des matières résiduelles. Afin d'atténuer les impacts économiques engendrés par la mise en place des nouvelles technologies de protection de l'environnement, lesquelles s'avèrent nettement plus coûteuses, Intersan projette de recevoir des matières provenant de l'extérieur de la MRC. Les économies d'échelles ainsi réalisées par le partage des installations entre une population plus large que les limites administratives de la MRC permettront aux municipalités de bénéficier de tarifs avantageux à long terme.

Ainsi les municipalités pourront économiser sur les coûts d'élimination et investir davantage dans des programmes de récupération et de valorisation des matières résiduelles qu'Intersan est disposée à appuyer dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Rivière-du-Nord avec son projet de CVER.

3.4.3 Sommaire du projet et principaux avantages

Le projet de développement faisant l'objet de la présente demande couvrirait une superficie additionnelle de 65 hectares et permettrait à Intersan d'y traiter environ 8,9 millions de tonnes de matières résiduelles sur une période de neuf ans.

Comme présenté plus loin dans la description technique du projet, l'exploitation du futur site d'enfouissement se fera essentiellement en surélévation par

l'aménagement et la fermeture successive d'une série d'unités de confinement utilisant la technologie du bioréacteur. Le biogaz sera capté et éliminé ou valorisé alors que les lixiviats seront entièrement recirculés dans les cellules étanches en vue d'accélérer la biodégradation et la production de biogaz. Des dispositions seront également prises pour étanchéiser le fond des cellules et intercepter les eaux de surface.

Le projet de bioréacteur représente une utilisation optimale de la superficie du territoire relativement à la quantité éliminée. Ainsi, la superficie du bioréacteur futur de 65 hectares pour une capacité de 8,9 millions de tonnes se compare avantageusement aux phases d'exploitation précédentes qui auront permis d'éliminer 8,1 millions de tonnes sur une superficie de 106 hectares.

Un appui au projet d'Intersan permettra à l'entreprise de continuer à desservir le territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord, de même que la région métropolitaine de Montréal et des régions limitrophes, territoires pour lesquels les besoins en matière de services d'enfouissement demeureront importants. Pour poursuivre ses activités, Intersan mettra en place les nouveaux dispositifs de protection requis par le *Projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* et continuera de gérer de façon responsable ses relations avec les citoyens, les municipalités et intervenants socio-économiques régionaux, ainsi qu'avec les représentants du ministère de l'Environnement.

Le projet a une durée de vie prévue relativement courte, soit environ neuf ans. Ceci permettra aux intervenants, en cette période de changements dans la gestion des matières résiduelles, de faire le point sur les efforts d'augmentation de la récupération des matières et de réévaluer les besoins réels d'élimination lorsque le projet approchera de son terme.

Finalement, Intersan projette d'appuyer la MRC dans ses efforts pour atteindre les objectifs de réduction de la politique avec son projet de CVER, le centre environnemental de valorisation des résidus. À ce titre, le projet comporte un volet d'installations connexes, qui incluent un centre de tri, un éco-centre (déchetterie), une plate-forme de compostage, un centre de récupération de résidus de construction-démolition (déchetterie commerciale) et un point de collecte des RDD. Ces services sont décrits plus en détail au chapitre 4.

3.5 Conséquences du report du projet

Au début de l'année 2001, la capacité résiduelle autorisée du site de Sainte-Sophie était estimée à environ 2 500 000 mètres cubes. Compte tenu des quantités reçues

en 2001 et 2002, l'atteinte de la pleine capacité du site autorisé est prévue vers la fin de l'année 2003.

Un éventuel report du projet d'agrandissement aurait pour effet d'entraîner à plus ou moins long terme la fermeture du site. L'arrêt des opérations exercera des pressions sur la clientèle du site de Sainte-Sophie pour trouver d'autres sites alors que ceux-ci arrivent tous également à leur capacité maximale en 2003 ou 2004. La fermeture d'un site de l'importance de celui de Sainte-Sophie aura un effet domino sur les autres sites, accélérant d'autant l'atteinte de la pleine capacité de ces lieux.

Compte tenu de la période requise pour mener à terme la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, il y a nécessité d'agir rapidement de façon à permettre la mise en place d'infrastructures de traitement des matières résiduelles qui soient sécuritaires et efficaces pour desservir le Grand Montréal et les régions limitrophes, très bientôt à court de capacité d'élimination.

L'inaction dans ce dossier mènerait à une situation très complexe et coûteuse pour la région de Montréal, de l'ampleur de la situation que vit Toronto. Actuellement aux prises avec une pénurie majeure d'espace d'élimination, Toronto doit transporter ses matières résiduelles (plus de un million de tonnes par an) sur plus de 400 km jusqu'au Michigan pour en disposer. Rappelons que dans le dossier de la gestion des matières résiduelles de la région torontoise, la fermeture des sites existants, la limitation du volume de matières aux municipalités environnantes sur la base du principe de régionalisation, de même que l'indécision des autorités municipales, ont entravé la réalisation des projets d'élimination à l'étude, menant au cul-de-sac actuel.

L'ouverture d'un nouveau lieu d'élimination génèrerait plus d'impacts environnementaux que l'agrandissement du site existant, compte tenu des infrastructures déjà en place. De plus, les activités du site existant sont bien ancrées dans les habitudes de la population locale.

L'arrêt des opérations au site de Sainte-Sophie signifierait aussi la perte d'une trentaine d'emplois directs et menacerait environ 140 autres emplois reliés au transport dans l'entreprise. C'est sans compter les emplois indirects liés aux contrats d'approvisionnement locaux, lesquels s'élèvent à environ 3,9 millions de dollars par an. Le report du projet signifierait également une perte des investissements majeurs faits par l'entreprise depuis 1997.

